Après le retrait des troupes britanniques le 15 mai, la guerre se généralisant, le Conseil de sécurité a tenté plusieurs efforts pour obtenir des belligérants au moins l'ordre de cesser le feu. Un voeu formulé tout d'abord par les Etats-Unis puis par l'U.R.S.S. et tendant à appliquer des sanctions aux Arabes, n'a pas rallié suffisamment de voix. C'est alors que le Conseil a adopté une proposition visant à l'établissement d'une trêve de quatre semaines qu'Arabes et Juifs ont acceptée; une clause de cette proposition prévoyait des sanctions pour le cas où l'une ou l'autre des parties manquerait aux conditions de la trêve.

Pendant que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité délibéraient sur la Question de Palestine, le Canada a soutenu qu'il importait de ne rien négliger pour faire aboutir les pourparlers à un règlement, avant de recourir aux mesures de contrainte. Le Canada a donc voté pour la résolution finale de l'Assemblée en faveur de la médiation des Nations Unies et appuyé toutes les propositions concluant à la nécessité de la trêve ou de la médiation, mais s'est prononcé contre toute sanction dans les circonstances.

AUtres questions étudiées par le Conseil de sécurité

Le coup d'Etat de Tchécoslovaquie et le différend entre l'Inde et le Pakistan sont les deux autres sujets d'importance dont le Conseil de sécurité a été saisi au cours du mois de mai. C'est le Chili qui a le premier appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la Tchécoslovaquie en réclamant l'institution d'une sous-commission de trois membres qui puisse recueillir des témoignages et faire rapport au conseil sur la question de savoir si le changement de gouvernement dans ce pays avait été provoqué par une pression extérieure. Le Canada a appuyé la proposition et fait valoir qu'il s'agissait d'une simple question de procédure échappant au droit de veto et pouvant être réglée à la majorité des voix, puisque la Charte autorise le Conseil de sécurité à créer les organes subsidiaires dont il a besoin. Toutefois, l'U.R.S.S. a opposé son veto à cette interprétation ainsi qu'à la proposition tendant à la création d'une sous-commission. Comme il devenait impossible de s'entendre, on a chargé la commission intérimaire d'examiner de nouveau le problème.

Après que l'Inde et le Pakistan eurent porté leur différend au sujet du Cachemire devant le Conseil de sécurité, on a institué une commission de cinq membres qui devait se mettre à la disposition des deux pays et chercher des méthodes de règlement pacifique. Bien que l'Inde et le Pakistan eussent accepté de conférer avec la commission, il restait d'autres problèmes que le Conseil de sécurité n'a pu résoudre. Le 26 mai, le délégué du Canada a exprimé l'avis au cours du débat que toutes les autres questions contestées devraient être déférées à la commission pour le Cachemire afin qu'elle puisse les étudier "à sa discrétion". Il a également affirmé qu'il fallait considérer cet organisme sourtout comme une commission de bons offices, chargée d'étudier non seulement le différend du Cachemire, mais aussi toutes les difficultés existant entre les deux pays et dont le Conseil de sécurité avait été saisi.

Commission de l'énergie atomique

La Commission de l'énergie atomique a consenti le 17 mai, par un vote de 9 voix contre 2(les deux voix négatives étant celles de l'U.R.S.S. et de l'Ukraine) de suspendre pendant une période indéfinie l'élaboration d'un projet international de contrôle de l'énergie atomique.